COMMUNIQUÉ 27 JUILLET 2023



Protection de l'enfance : le manichéisme nuit avant tout aux enfants

La protection des enfants est une nécessité absolue et tous les intervenants auprès d'eux doivent être formés à repérer les signes de maltraitance. Des mesures judiciaires (signalement, placements, poursuites pénales...) sont ainsi déclenchées à l'hôpital lorsque des nourrissons présentent des fractures ou des hématomes inexpliqués. Cela permet de protéger un grand nombre d'enfants.

Cependant, lorsque des enfants souffrent de maladies rares ou de fragilités intrinsèques (maladie des os de verre, malformations neurologiques, troubles de la coagulation...), ils peuvent présenter ces lésions sans qu'il y ait eu de violences. Comme notre association l'a constaté depuis 2017 dans près de mille cas, la crainte légitime de passer à côté d'une maltraitance peut conduire à poser un mauvais diagnostic. D'autres associations et professionnels de santé dans d'autres pays ont fait le même constat depuis plus de vingt ans.

Les effets sont dramatiques avant tout pour les enfants : errance diagnostique, délai dans l'accès à des soins adaptés, mise en danger et atteinte à leur santé (un sur cinq en meurt d'après nos statistiques), placement injustifié (quasiment systématique), impact psychologique de la séparation avec ses parents (perte des repères et du lien affectif, stress dû à un sentiment d'abandon). Les ressources précieuses de la protection de l'enfance sont ainsi accaparées inutilement au détriment des enfants en danger.

Les conséquences sur les familles et les assistantes maternelles poursuivies sont tout aussi graves (stress post-traumatique, perte d'emploi, destruction de la cellule familiale, détention provisoire...). Près de 80% d'entre eux sont mis hors de cause après 5 à 10 ans de procédures judiciaires, mais d'autres sont malheureusement victimes d'erreurs judiciaires.

L'association Adikia s'est toujours placée en faveur des droits et de la protection de *tous* les enfants : cela passe aussi bien par la détection de la maltraitance que par sa distinction d'avec les maladies rares et les autres causes naturelles et accidentelles. Elle travaille en ce sens avec des médecins, chercheurs, juristes et avocats dans une dizaine de pays depuis plus de cinq ans, donnant lieu à des publications scientifiques et des ouvrages médicaux. Elle a formulé des propositions pour les Assises de la Pédiatrie 2023, elle a été invitée à intervenir aux Assises nationales de la protection de l'enfance en juin dernier à Nantes, et elle est en lien avec la Haute Autorité de Santé dans le cadre de la réactualisation de la recommandation sur le diagnostic du syndrome du bébé secoué.

C'est pour cela que les violentes attaques réitérées contre l'association sont tout autant inacceptables qu'incompréhensibles. Nous constatons que tous ceux portant un discours nuancé sur la complexité de la détection médicale de la maltraitance sont systématiquement accusés de nier la réalité de la maltraitance, voire de l'encourager. Les termes injurieux de « négationnistes », « dénialistes », ou « révisionnistes » régulièrement utilisés illustrent la pauvreté de l'argumentation et le refus de toute discussion constructive.



Ces attaques relèvent d'un courant de pensée manichéen et réfractaire à toute autocritique et à tout progrès. Par exemple, un certain fondamentalisme prospérant en France postule que la maltraitance peut être détectée avec quasi-certitude rien qu'en regardant des images radiologiques. Cette idée datant des années 1970 a été abandonnée depuis longtemps dans le monde, précisément parce qu'elle ignore en grande partie les causes médicales alternatives. Comme sur l'autisme ou sur d'autres sujets, certains en France semblent encore hermétiques à toute évolution scientifique. C'est se priver d'un levier majeur pour réduire le nombre total d'enfants touchés chaque année.

Œuvrer pour que le système de protection infantile soit plus efficace, en ciblant plus précisément les enfants qui en ont besoin, tout en évitant de nuire aux autres, ne remet absolument pas en cause la nécessité de protéger les enfants, bien au contraire. Les connaissances scientifiques, le consensus médical international, les procédures diagnostiques évoluent partout dans le monde. Les abandons de poursuites, les jurisprudences se multiplient, notamment dans les pays anglo-saxons et scandinaves. Pourquoi pas en France ? On peut imaginer des mécanismes de défense psychologiques et des biais cognitifs chez certains intervenants plus concernés par leur propre responsabilité personnelle, leur carrière, et leurs conflits d'intérêt, que par les droits fondamentaux des enfants : droit d'accès au soin, à la famille, au bien-être. S'extirper de l'horizon étriqué créé par l'influence de quelques-uns se révèle quasiment impossible.

L'association Adikia a fait le choix de la raison et de la science quand ses détracteurs s'enferment dans une approche passionnée et dogmatique. Elle redit son ouverture au dialogue et à la co-construction avec tous les partenaires de la santé, de la justice, et de la protection de l'enfance qui choisissent la voie du progrès plutôt que celle de l'obscurantisme. La recherche de la vérité et de la justice devrait tous nous unir.

Même si nous ne souhaitons pas perdre d'énergie dans des polémiques stériles, nous ne pouvons pas accepter des propos diffamatoires nuisant à l'honneur et l'intégrité de l'association. Nous nous réservons le droit d'engager des poursuites judiciaires en ce sens. Refuser de voir les dégâts d'une pensée totalitaire et anti-scientifique constitue une insulte aux souffrances des centaines d'enfants malades ou handicapés placés à tort, à la mémoire de ceux décédés, à leurs familles détruites, aux parents endeuillés, aux assistantes maternelles brisées, aux victimes d'erreurs judiciaires.

Nos enfants méritent mieux que cela. Protégeons-les et soignons-les.

Association Adikia

Protéger les enfants maltraités. Soigner les enfants malades. contact@adikia.fr https://adikia.fr